

8 avril 2026 : la CNSA lance une journée blanche face à l'asphyxie des ambulanciers et au danger pour les patients

Paris, le 30 mars 2026 - La Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) appelle à **une journée blanche nationale du transport sanitaire le mercredi 8 avril afin d'alerter sur une crise sectorielle d'une gravité inédite. De 9 heures à 20 heures, tout ou partie des missions des ambulanciers seront interrompues.** Partout en France, les entreprises d'ambulances opèrent à perte, les défaillances se multiplient et les fermetures s'enchaînent. Le constat est sans équivoque : la continuité de la prise en soin des patients est désormais fragilisée.

Un secteur « sous perfusion » condamné à disparaître.

Aujourd'hui, les ambulanciers continuent d'assurer leurs missions, mais au prix d'un sacrifice économique désormais insoutenable. **En 2025, le nombre de défaillances d'entreprises de transport sanitaire a triplé¹ par rapport à l'année précédente.** Cette accélération révèle **une tension particulièrement critique** : le maillage territorial se fragilise et la continuité des transports sanitaires est désormais **directement** menacée.

Il manque 300 M€² au secteur pour transporter les patients dans des conditions décentes. Il s'agit des **coûts non compensés par l'Assurance maladie**, dont **plus de la moitié liée à l'urgence préhospitalière (UPH)**. S'y ajoutent **130 M€ de charges supplémentaires** (personnel, temps d'attente non rémunérés, inflation), ainsi qu'un **surcoût de 40 M€ (à date) lié au carburant**. Enfin, les **délais de paiement des hôpitaux**, pouvant atteindre un an, fragilisent dangereusement la trésorerie des entreprises.

Cette dynamique d'asphyxie se traduit par une raréfaction progressive des ambulanciers sur le terrain aux conséquences immédiates pour **les patients qui vont en payer le prix fort** : *retards de prise en charge, reports de transports médicaux, désorganisation des sorties d'hôpital, aggravation des tensions hospitalières et ruptures de continuité pour les patients les plus fragiles.* Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans un contexte paradoxal. **Le protocole de maîtrise des dépenses signé en 2025 avec l'Assurance maladie produit pleinement ses effets** : les objectifs sont atteints, voire dépassés³, illustrant l'effort consenti par la profession et son sens des responsabilités.

Depuis le début de l'année, les signaux d'alerte se sont transformés en signaux de rupture. Le 12 mars, avec l'opération **#LesSirènesDeLaSanté**, la CNSA alertait déjà sur une désorganisation du secours urgent et appelait à clarifier les rôles entre pompiers et ambulanciers, sans fragiliser la régulation médicale du SAMU.

¹ Source : Tableau de synthèse enjeux financiers 2026 – RYDGE

² Source : Tableau de synthèse enjeux financiers 2026 – RYDGE

³ La profession s'est engagée dans des efforts structurels importants, notamment en matière de transport partagé, de lutte contre la fraude et d'optimisation des prescriptions.

Désormais, **la profession est au seuil de la rupture**. Avec près de 3 millions d'interventions urgentes par an⁴, les ambulanciers constituent un maillon vital de la sécurité sanitaire. Leur défaillance entraînerait une désorganisation immédiate de l'accès aux soins sur les territoires.

« Aujourd'hui, les entreprises d'ambulances travaillent à perte. Demain, certaines ne travailleront plus du tout. Et quand une ambulance disparaît, ce n'est pas seulement une entreprise qui ferme, c'est une réponse de soins qui s'éteint sur un territoire déjà en souffrance ». explique **Dominique Hunault, président de la CNSA**.

« Journée Blanche » le 8 avril : arrêtons l'hémorragie !

Les ambulanciers assurent chaque année **plus de 32 millions de missions de transports sanitaires programmés**⁵. Sans eux, c'est toute une partie de l'accès aux soins qui s'immobilise, au détriment direct des patients.

Et pour en faire la preuve, **le 8 avril, journée nationale des ambulanciers**, la profession entrera en action sur l'ensemble du territoire, DROM-TOM inclus, pour dénoncer une crise qui met en danger la continuité des transports sanitaires. **De 9 heures à 20 heures, tout ou partie des missions des ambulanciers seront interrompues** (sorties d'hospitalisation programmées, retours d'urgence...). Les patients concernés seront **informés en amont**, et la prise en soin des urgences vitales sera maintenue.

Les ambulanciers réclament le droit de continuer à assurer leurs missions dans des conditions respectueuses des patients et des professionnels de santé qui les accompagnent avec dévouement et humanité. La CNSA demande des **mesures immédiates** :

- **le déblocage de fonds d'urgence (FIR⁶)** pour éviter les faillites en chaîne,
- **l'ouverture de négociations avec l'Assurance maladie d'un modèle économique soutenable** pour le transport programmé et l'UPH,
- **l'application sans délai des textes visant à réduire les temps de travail non rémunérés** (prise en charge des entrées, transferts interservices et attentes des sorties),
- **le respect strict des délais de paiement des marchés publics.**

Cette mobilisation nationale vise à **alerter les pouvoirs publics et les citoyens** sur une situation désormais grave : **le transport sanitaire est au bord de l'effondrement** et la santé des Français est en danger !

⁴ Soit près de 40 à 50 % des admissions hospitalières en urgence selon les départements, source CNAM 2024

⁵ Ibid.

⁶ Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) finance des actions et des expérimentations validées par les agences régionales de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

À propos de la **Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA)**

*Membre de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), la **Chambre Nationale des Services d'Ambulances** est la première organisation professionnelle représentative des transports sanitaires. Fondée en 1937, elle représente plus d'un millier de structures adhérentes, présentes sur le territoire national (métropole et outre-mer). La CNSA est l'interlocuteur privilégié du ministère de la Santé, du ministère des Transports, du ministère de l'Intérieur et de nombreux partenaires institutionnels. Elle a été ainsi une grande contributrice de la réforme de l'urgence pré-hospitalière (UPH) en 2022. La CNSA est à l'initiative du diplôme d'État d'ambulancier (DEA). Elle a pour mission de former les futurs ambulanciers et assure la promotion de la profession, notamment, à l'aide du site www.ambulancierpouurlavie.fr. Ses services répertorient les expérimentations menées sur le terrain afin de nourrir la réflexion prospective de la profession. C'est ainsi que la Chambre Nationale des Services d'Ambulances propose une vaste série de mesures destinées à renforcer les politiques publiques du soin et de la dépendance. Son plaidoyer est accessible sur le site : www.cnsa-ambulances.com.*



@Beaumont_Nicolas



@Chambre_Nationale_des_Services_d'Ambulances

Contact Presse : Annie Bost – 06 35 20 48 97

annie.bost@aloeconseil.com